



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Le Tableav Du Vray Et Dv Favx Ecclesiastique

A Liege, M.DC.LXXIII.

Article X. Du Devoir des Ecclesiastiques en general.

urn:nbn:de:hbz:466:1-37889



DU DEVOIR
DES
ECCLESIASTIQUES,
EN GENERAL.

ARTICLE X.

*Non vos me elegistis, sed ego elegi vos:
ut eatis, & fructum afferatis.*
Joan. 15. vers. 16.



ESUS-CHRIST nôtre Maître
& Souverain Prêtre, confi-
derant les obligatiôs de ceux
qui le doivent suivre dans
l'exercice de son Sacerdoce,
les compare au sel de la Terre qui n'est
qu'un excrement de la Mer, *Matth. 5. v. 13.*
comme s'il vouloit dire que les Ecclesia-
stiques n'ont rien de plus propre que le
mépris d'eux-mêmes, le degoût des plai-
sirs de la vie, & la fuite des honneurs de
la Terre, & qu'ils sont indignes de mettre
le pied sur ses pas & exercer ses fon-
ctions, s'ils ne sont humbles, & détachez
de tout ce qui sent le monde: *Qui non re-
nuntiat omnibus que possidet, non potest meus esse*

Discipulus. Luc. 14. vers. 33. Cét excrement toutefois est si necessaire à la vie humaine, quand il a les conditions requises à sa perfection, que sans luy il est impossible de faire de bons mets, & de garantir aucune viade de la corruption. Ce qui nous apprend, mes Freres, qu'étant le sel de l'Evangile & de la Religion Catholique, *Vos estis sal terræ,* Math. loc. cit. Le salut des hommes, & la conservation des ames, dépendent comme absolument de nôtre capacité, de nos soins & de nos bons exemples, selon la pensée de Saint Gregoire, *Homil.* 17. qui dit, que comme l'on donne le sel aux animaux pour les remettre en appetit quand ils ne peuvent manger: les Ecclesiastiques de même, qui sont le sel de la Religion, doivent par leurs bons exemples, & par la sainteté de leur vie, donner le goût de la vertu à ceux qui ne l'ont pas. Et certes ce n'est point trop nous demander, puisque S. Denis l'Areopagite, *de cœlest. Hier.* dit que sous le nom de Prêtre on n'entend autre chose qu'un Homme tout divin, sçavant & éclairé en toute bonne doctrine, *Qui Sacerdotem dicit, augustiorem prorsusque divinum insinuat virum, totiusque sanctæ scientiæ peritissimum.* Le Sacerdoce est comme dit Saint Ignace Martyr, *Epist. ad Smirn.* le comble de tous les biens que

Dieu a jamais communiqué aux hommes icy bas. Apprenez de là, dit Saint Ambroise, qu'il n'y a rien dans le monde qui ne soit inférieur aux Prêtres. Faisons donc, mes Freres, dit-il, que nostre vie corresponde à la noblesse de nostre nom. *Faciamus igitur, ut nomen congruat actioni, & actio correspondeat nomini, ne sit nomen inane, & crimen immane; ne sit honor sublimis, & vita deformis*, lib. de dignitate Sacerdotali cap. 3. Il faut bien que la vie des Ecclesiastiques surpasse en vertu & sainteté celle de tout le reste, puisque S. Denis au lieu déjà cité, exhorte les plus Saints qui fussent de son temps, à être Saints comme les Prestres.

C'est ce qui oblige l'Ecclesiastique, dit Saint Laurent Justinian, à se comporter dans l'exercice de ses ordres, comme a fait JESUS-CHRIST dans l'œuvre de nostre Redemption, c'est à dire sans autre veüe que la pure gloire de son Pere, & le salut du genre humain, & à vivre si saintement, qu'il puisse obtenir de Dieu par ses prieres, ce que le peuple n'ose pas seulement demander. Mais si le Prêtre se rend incapable d'obtenir pour soy même, dit nostre Saint Gregoire, comment pourra-t'il meriter pour les peuples ? il doit pourtant être si parfait en toute sa vie, qu'il puisse être aux Laics, ce que la charité est aux autres vertus, dit

il, c'est à dire la racine qui les produit,
& le tronc qui les soutient. *Vi enim, dit*
ce Pere, multi arboris rami ex una radice pro-
deunt, sic multa virtutes ex una charitate gena-
rantur. Homil. 27. in Evang. & selon
JESUS-CHRIST le sel qui doit empêcher
toute corruption. De sorte que si les Ec-
clesiastiques sont vicieux & ignorans,
c'est un sel gâté, qui n'est bon qu'à
jetter hors du nombre des Elûs, & à être
foulé aux pieds de la Justice Eternelle,
Ad nihilum valet ultra, nisi ut mittatur foras,
& conculcetur ab hominibus. Matth. loc. cit.
Voilà l'état mal-heureux ou se trouvent
maintenant nôtre Sacerdoce, c'est à dire
dans le mépris, dans l'ignorance & dans
l'oubly de son excellence, par la faute des
Ecclesiastiques qui negligent leur Pro-
fession, & qui s'abandonnent aux plaisirs
de la vie, au lieu de correspondre aux
obligations qu'ils ont d'apprendre sans
cesse leurs devoirs, afin de travailler à
leur sanctification, & au salut des peu-
ples pour lesquels ils sont faits Prestres.
Ierem. 1. vers. 6. & 10. C'est ce qui me
fait craindre que plusieurs n'ignorent
jusques à leur propre nom, qui est icy
bas un nom par dessus tout nom, & un
nom d'Office, par lequel, disent nos
Theologiens, nous sommes deputez aux
plus Saints & plus sublimes Exercices de
la Religion, *Hoc nomen Sacerdos,* disent-ils,

330 *Du Devoir des Ecclesiastiques*
nomen est officii, per quod quis deputatur divinis
usibus, & ad exequendum cultum divinum. Sa-
cerdos, en Latin, dti en François un Gui-
de Saint, Sacer dux, qui par la sainteté de
sa vie & de ses mœurs, doit la conduite
& le bon exéple à tous les Enfans de l'E-
glise, sous peine de damnation eternelle,
comme il se voit au 2. des Rois, chap. 7.
vers. 8. Ego tuli te, ut esses dux super populum
meum Israël, & 1. Petri 5. v. 3. forma facti
gregis ex animo. Sacerdos signifie de plus
un homme qui donne des choses Saintes,
& qui distribuë les Thresors sacrez à ceux
qui s'en rendent dignes, c'est ce qu'il fait
par l'administation des Sacremens que
le Caractere Sacerdotal met entre ses
maines, Sacra dans. C'est pour cela que
l'Apôtre S. Pierre luy enjoint de nourrir
*& repaître les Fideles; *Pascite qui in vobis**
est gregem Dei. Et enfin ce mot, Latin, Sa-
cerdos, dit en François un Divin Maître &
*un Pedagogue Sacré, *Sacra docens*, dont*
le devoir est indispensable d'enseigner
aux ignorans les veritez de la Foy & les
maximes de l'Evangile, par les Catechif-
mes, par les Exhortations & Predications,
mais sur tout par l'exemple dans la prati-
que des vertus : Car le Prophete Mala-
chie dit que tous les Laïcs ont droit de
demâder aux Prêtres ces choses, & qu'eux
sont étroitemēt obligez de les leur don-
*ner. *Labia Sacerdotis custodient scientiam,**

legem requirem ex ore ejus. Malach. 2. vers.
7. Et c'est pour cela que l'Apôtre re-
commande tant à Timothé, & luy en-
joint si expressement d'enseigner, *Atten-*
de lectioni, exhortationi, & doctrina. 1. Timoth.
4. v. 13.

Mais je tranche court pour entrer dans
les obligations principalement exterieu-
res des Ecclesiastiques, que j'ay recueillies
de l'Ecriture Sainte, des Peres & des
Saints Conciles, que j'ay lûs mot à mot,
& dont j'ay tiré seulement le plus ne-
cessaire pour le donner à ceux qui n'ont
pas entierement perdu le desir de leurs
Devoirs, afin d'en profiter & d'en faire
part à ceux qui en ont besoin, *Qui ex Deo*
est, verba Dei audit, & que j'ay memes re-
cherchées avec plaisir & fort soigneuse-
ment dans les Casuistes, dont s'autorisent
souvent ceux qui veulent vivre à leur li-
berté, & qui cōme dit le Prophete Royal,
Psal. 35. v. 14. Nolunt intelligere ut bene a-
gant. Et c'est ma seconde Partie.

Fin de la premiere Partie.